Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 24 novembre 2023

Salle Roger Joly Espace Jules Verne
Allée du Parc de la mairie – 93190 Livry-Gargan.

Participant.e.s:

Présent.e.s	Excusé.e.s	Représenté.e.s	TOTAL VOTANT.E.S
14	2	42	56

Le club enregistre à ce jour 125 licenciés mineurs et 75 licenciés majeurs soit un total de 200 licenciés. Le quorum étant de 25% des votants (50 votants), l'assemblée peut se tenir.

Pour information :

- la section Artistique est représentée à 30%
- la section Course/Loisir est représentée à 47%
- la section Hockey est représentée à 23%

Liste d'émargement en annexe 1.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2022.
- Approbation des statuts
- Questions diverses.

Les débats démarrent à 20H45 suivant le déroulement de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18/11/2022

Votes pour	Votes contre	Abstentions	TOTAL
56	0	0	**56**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18/11/2022 est approuvé à l'unanimité.

Modifications des statuts

Le comité directeur a approuvé et voté le 12 octobre 2023 :

- La modification de l'article 5.5 du règlement précisant que c'était au Comité Directeur de décider de l'exclusion d'un membre et non au Président. L'exclusion doit être décidée de façon collégiale et non par une seule personne, ceci afin de respecter l'esprit associatif.

Le comité directeur a approuvé 12 octobre 2023 :

- La réécriture de l'article 9 des statuts concernant la perte de la qualité de membre incluant l'exclusion temporaire ou définitive de ce dernier.

Cette modification des statuts est soumise au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Votes pour	Votes contre	Abstentions	TOTAL
56	0	0	**56**

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Nouveaux statuts en annexe 2.

Questions diverses

Néant

Les débats sont clos à 20H50.

Nom : **DALET Philippe**
Fonction : Président
Signature :

Nom : **PREVOST Guillaume**
Fonction : Secrétaire
Signature :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
466444	Mme ADI Naila	
527891	Mme BEKHTI Ellay	
527882	Mme BEKHTI Nour	
418733	Mme BEKKAYE Shaina	
510671	Mme BENDARSA Lila	
520014	Mme BENDJEBLA Marya	
512623	Mme BENSEBAH-LEJEUNE Alyssa	
478793	Mme BENSLIMANE Asma	
478795	Mme BENSLIMANE Laïla	
508602	Mme CADET PEREZ Naya	
417076	Mme CHABANE Nelia	
483278	Mme CHIREA Florence	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
364247	Mme COHEN Mei Linh	
526894	Mme DA SILVA Nova	
513210	Mme DE LA HOGUE Maïa	
526933	Mme DJAMA Mme Darine	
508738	Mme DONINEAUX Oriana	
552822	Mme ESQUIVA Anaïs	
418385	Mme FATHE Farah	
510682	Mme HAJ ABOUDA Sarah	
539287	Mme HAMITOUCHE Sara	
301142	Mme HERVE Madison	
560958	M. HUBERLAND BECHAR Jonas	
503428	Mme KADDOURI Heyna	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
397015	Mme KERROUCHI Sonia	
437817	Mme KONG HUET Paloma	
418368	Mme KWITA Tia	
436000	Mme LE SABAZEC Léna	
527866	Mme LEITE MARINHO Tania	
478931	Mme LEROUX Séléna	
514162	Mme MADANI Sabrine	
535261	Mme MAHFOUFI Elise	
437817	Mme MAHFOUFI Inès	
535262	Mme MAHFOUFI Lyna	
300534	Mme MALARD Emmy	*Mme MALARD*
526912	Mme MARCOS REIS Diana	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
527841	Mme MEDIOUNA ROUMILA Sana	
479015	Mme MIRANNE Kessy	*Excusée*
417098	Mme MIRANNE Titia	*Excusée*
479015	Mme MONTAZAUD--VINCART Jade	
417098	Mme NOUIRA Aya	
400089	Mme OPREA LEMENDROI Erika Nicoleta	
400092	Mme OPREA LEMENDROI Jessica Gabriela	
343766	Mme OULD BRAHAM Cylia	
513208	Mme PAULOS MOURA Eva	
299886	Mme RITANI Malak	
437826	Mme RODRIGUES ANTUNES Lara	
394556	Mme SCHUSTER Julie	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
400057	Mme SEDDIKI Neila	
453766	Mme SEGA Maelya	
465660	Mme TOUAHRI Emma	
406376	Mme TRAORE Maelya	
441293	Mme TRAORE Mme Talya	
320865	Mme TREZENTOS Lana	
510664	Mme UZAN Rafaeli	
417110	Mme UZAN Salomé	
465662	Mme VANHOOLAND Léna	
465212	Mme ZAHMOUL lia	
462537	Mme ZAIDI Kyane	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
026890	Mme BARRIE Isabelle		
183435	Mme BARRIE Pauline		*Mme BARRIE*
183444	Mme BERTHELOT Emilie		*M. FRAUDIN*
144613	Mme BOURRE Lydie		*Mme MALARD*
371391	M. DALET Philippe	*M. DALET*	
200807	Mme DIMINA Axelle		*Mme FRAUDIN*
256656	Mme DONINEAUX Jélyssa		*Mme BARRIE*
218640	Mme LEGRAND Gladys		*M. LEMESLE*
041140	Mme LEGRAND Vanessa		*M. LEMESLE*
297094	M. LEMESLE Christophe	*M. LEMESLE*	
381104	Mme MALARD Mélanie	*Mme MALARD*	
508742	Mme MANGA Mélisse		*M. LEMESLE*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Artistique – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
163994	Mme MULARD Adeline		*Mme FRAUDIN*
303757	Mme OUACHAM Emelyne		*Mme BARRIE*
548337	Mme RAMANOU Emmanuelle		*M. DALET*
445888	M. UZAN Johann		*M. FRAUDIN*
168096	Mme VELEZ Chloé		*Mme MALARD*
522798	Mme VINCART Mme Vanessa		*M. DALET*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
557055	Mme ABBOUBI Maïssa	
557057	Mme ABDA Inès	
557058	Mme AIDOUNI Amira	
563487	Mme AMASROUI Safa	
563479	Mme AMASROUI Younes	
563491	Mme ANDRADE Giulia	
535520	Mme AYDIN Chloé	
557725	Mme AZZIMANI Zayneb	
561737	Mme BACCHI Apoline	
557721	Mme BARKAT Yasmine	
557060	Mme BENAYADI Lilia	
557812	Mme BENTOUT Setti	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
563481	Mme BOUAJILA Lina	
557084	Mme BOUBERKA Lenna	
535392	Mme CAPAR Shoshana	
557088	Mme CESANA Keylia	
379330	Mme CHEVALIER Lauréanne	*M. CHEVALIER*
510662	Mme DAVID Yuna	
561741	Mme ELAYOUNI Essil	
561744	Mme ELAYOUNI Jasmine	
557062	Mme ESCOBAR Oléna	
557730	Mme FATRAS Eva	
557065	Mme FEROUDI Rania	
561732	Mme GRIB Mélina	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
364864	Mme HERROUX Emy	*Mme HERROUX*
364895	M, KHEMSSINE Julian	
557091	Mme KOUYATE Alicia	
563473	Mme LABIOD Noya	
535402	Mme MAHFOUFI Lylia	
535265	Mme MANDJOURSSA Assya	
557734	Mme MARTIN Elisa	
557068	Mme MOISSON Kayla	
557736	Mme ORPEK Arya	
557814	Mme OULAYE Wassim	
557072	Mme OUSMAIL Anaelle	
437948	Mme PARAYRE Maya	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
540824	Mme PARIS Sara	
557096	Mme PARMENTELOT Emma	
557098	Mme PLISSON Kelia	
510683	Mme POLIFONTE Eloïse	
561735	Mme REHAL Miriam	
535539	Mme RITANI Yasmine	
557076	Mme SASSI Lyna	
563476	Mme SITBON Noya	
557080	Mme SLIMANE Maïssane	
503436	Mme SOMNEZ Esma	
557101	Mme SOUIGA Assia	
563472	Mme SYLVIE Mila	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
535409	Mme TIGHILET Djamila	
557082	Mme TRIFFI Syrine	
563546	Mme VALA Appoline	
557105	Mme VAZ Eloïse	
557107	Mme VAZ Noélie	
557130	Mme WAGIEL Zoé	
563548	Mme ZAHIRI Manelle	
557132	Mme ZAHIRI Sana	
540724	Mme ZEGGA Safia	

ASSEMBLEE GENERALE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
139969	M. BACHELET Didier		
437834	Mme BALDASSARI Lise		*M. A. HUBERLAND*
259156	Mme BASTIEN Agnès		*M. C. GERARD*
557805	Mme BENSLIMANE Fathia		*M. A. HUBERLAND*
142526	M. CARADONNA Thierry	*M. CARADONNA*	
045706	M. CARADONNA Valentin		*Mme CARADONNA*
013219	Mme CARADONNA Véronique	*Mme CARADONNA*	
047185	M. CHEVALIER Jean Claude	*M. CHEVALIER*	
248269	Mme Léa DANGUILLAUME		*Mme CARADONNA*
238013	Mme FAVELIN Marion		*Mme HERROUX*
312789	M. FRAUDIN Dominique	*M. FRAUDIN*	
186580	M. FRAUDIN Hugo		*Mme FRAUDIN*

ASSEMBLEE GENERALE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
123427	Mme FRAUDIN Marion		*M. FRAUDIN*
312790	Mme FRAUDIN Sophie	*Mme FRAUDIN*	
356005	M. GERARD Christophe	*M. GERARD*	
142532	M. GERARD Hugo		*M. GERARD*
257490	Mme HERROUX Charline		*Mme HERROUX*
331006	Mme HERROUX Mélanie	*Mme HERROUX*	
218177	Mme HOREAU Manon		*Mme HERROUX*
210550	M. HUBERLAND Artur	*M. HUBERLAND*	
190382	M. HUBERLAND Pascal		*M. GERARD*
045943	M. JAURENA Thierry		*M. CARADONNA*
071182	M. LACOUR Gérard		*M. CARADONNA*
045951	M. LANDOUR Olivier		

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Course/Loisir – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
144303	Mme MAUNY Françoise		*M. A. HUBERLAND*
163974	M. PACI Bruno		*Mme CARADONNA*
222257	M. SIROP Eric		*M. CARADONNA*
043273	M. ZANICHELLI Florent		*M. DALET*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Roller Hockey – Licenciés mineurs

Licence n°	Nom et Prénom	Signature du représentant légal
417077	M. CHABANE Massin	
459021	M. FLEURY Milan	
514408	Mme GRANDO Elsa	
514413	Mme GROSSIN Clara	
352699	M. LE RAY Cian	
345743	M. MONIN Nathan	
354882	Mme PASQUIS Juliette	
563781	Mme SAIGNAVONG Ella	
563782	M. TAHRAOUI Rayan	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Roller Hockey – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
520014	M. BOCHU Maxence		
135235	M. BRU Yann		*M. DUPONT*
316324	M. CHRETIEN Emmanuel		*M. DUPONT*
057045	M. DELBOS Jérémy		
052588	M. DELBOS Julien		*M. DUPONT*
054624	M. DUBOIS Daniel		*M. POULAIN*
110001	M. DUPONT Christophe	*M. DUPONT*	
255044	M. FLEURY Basile		*M. POULAIN*
145309	M. FREY Sébastien		*M. PREVOST*
256760	M. GASPARI Geoffrey		*M. PREVOST*
526716	M. HAIF Ronan Morann Rouag		
190530	M. HERTEMAN Baptiste		*M. PREVOST*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Roller Hockey – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
053557	M. ISRAEL Romain		
556199	M. LE GOAS Laurent		*Mme MALARD*
2998754	M. MARIE Frantz		*M. POULAIN*
057478	M. MARZUOLA Adrien		
511385	M. MINELLI Pierre		
324846	M. MONIN Arnaud		
303757	M. POIRIER Valentin		
530288	M. POISNEL Olivier		
183791	Mme PORTIER Maela		
183792	M. PORTIER Thierry		
548337	M. POULAIN Loïc	*M. POULAIN*	
299886	M. PRELY Maxence		

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/2023

Liste d'émargement

Section Roller Hockey – Licenciés majeurs

Licence n°	Nom et Prénom	Présent	Représenté par : Nom + Prénom + Signature
248264	M. PREVOST Guillaume	*M. PREVOST*	
506298	M. SCHILLING Mathieu		
082438	M .THEODAT Fabrice		
102892	M. THIRET Raphael		
242187	M. VALLEE Rodolphe		

STATUTS DU CERCLE DES PATINEURS LIVRYENS

[MISE A JOUR DU 24/11/2023]

Titre I - Objets - Siège – Durée et déclaration - But - Moyens d'actions

Article 1 - Objet

L'association dite Cercle des Patineurs Livryens, fondée le 26 octobre 1987 a pour objet la pratique du Roller Skating. Elle est régie par la loi du 01 juillet 1901.

Article 2 - Siège

Elle a son siège au, 3 allée des Friches 93190 Livry-Gargan. Il peut être transféré en tout autre endroit de la même commune, par simple décision du Comité Directeur, et dans une autre commune, par décision de l'Assemblée Générale.

Article 3 - Durée et déclaration

Sa durée est illimitée. Elle a été déclarée à la Sous-Préfecture de Le Raincy, sous le n° 3162, le 26/10/87, Journal Officiel du 18/11/87.

Article 4 - But

Elle a pour but d'animer, d'enseigner et de promouvoir une ou plusieurs des disciplines de la F.F.R.S.

Article 5 - Moyens d'actions

Les moyens d'actions de l'association sont notamment :

La tenue d'assemblées périodiques, les séances d'entraînement, l'organisation de toutes épreuves, compétitions ou manifestations sportives entrant dans le cadre de son activité, conformément aux directives de la F.F.R.S., de ses Comités Nationaux et de ses organes déconcentrés.

Titre II - Composition de l'association

Article 6 - Les membres

L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires. L'admission d'un membre comporte de plein droit, par ce dernier, l'adhésion aux statuts et règlement intérieur. Les membres s'interdisent toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Article 7 - Les membres actifs

Pour être membre actif de l'association, il faut avoir acquitté la cotisation annuelle et être détenteur d'une licence fédérale de l'année en cours. Les membres actifs mineurs sont représentés par leurs représentants légaux dans la limite d'un par licencié mineur. Si les deux parents sont licenciés au club, le représentant légal disposera d'une voie supplémentaire.

Article 8 - Les membres honoraires

Le titre de Président, Vice-président ou membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services à l'association ou qui, par leurs actes, peuvent lui être utiles. Ces membres ne sont pas tenus au paiement d'une cotisation.

Article 9 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation,

La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour :

- non-paiement de la cotisation,
- non-respect ou infraction aux présents statuts,
- ou pour tout autre motif grave, c'est-à-dire portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association.

En cas de radiation, l'intéressé est invité par lettre recommandée à s'expliquer devant le Comité Directeur.

Article 10 - Les devoirs de l'association

L'association s'engage à :

1. se conformer aux règlements établis par la Fédération Française de Roller et Skateboard et par ses organes déconcentrés,
2. exiger que ses membres soient détenteurs de la licence fédérale de l'année en cours,
3. se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application desdits règlements,
4. s'interdire toute discrimination illégale,
5. veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F),
6. respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par ses membres,
7. verser à la Fédération Française de Roller et Skateboard, suivant les modalités fixées par ses règlements, toute somme dont le paiement est prévu par lesdits règlements.

Titre III - Ressources de l'association

Article 11 - Les ressources annuelles de l'association

Elles comprennent :

1. les cotisations versées par ses membres.
2. le produit des manifestations.
3. les subventions de l'état, des collectivités locales et territoriales et des établissements publics.
4. les ressources créées à titre exceptionnel.
5. le produit des rétributions perçues pour services rendus.
6. revenus des biens et valeurs appartenant à l'association.
7. toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

Article 12 - Comptabilité

La comptabilité de l'association est tenue conformément aux lois et règlement en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat d'un exercice et un bilan.

Assemblées Générales

Article 13 - Composition

Les Assemblées Générales se composent des membres actifs de l'association. Elles se réunissent au jour heure et lieu indiqués dans la convocation adressée par le Comité Directeur.

Article 14 - Convocation

Les convocations doivent parvenir au moins 15 jours à l'avance, par courrier postal ou par voie dématérialisée adressée aux membres. La convocation précise l'ordre du jour arrêté par le Comité Directeur.

Article 15 - Les devoirs de l'association

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou à défaut par un membre du Comité Directeur désigné par celui-ci. Une feuille de présence est signée par les membres de l'assemblée et certifiée par le Président et le Secrétaire. Nul ne peut représenter un membre s'il n'est pas lui-même un membre à l'assemblée.

Article 16 - Les votes

Chaque membre de l'assemblée dispose d'une voix.
Les membres mineurs sont exclusivement représentés par leur représentant légal.
Le vote par procuration est autorisé.
Le vote par correspondance n'est pas autorisé.
Chaque membre peut être porteur de trois voix supplémentaires.
Les votes ont lieu à main levée ou à bulletin secret sur demande unanime des membres présents.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et/ou représentés.
En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 17 - Le quorum

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président ou la demande du quart au moins de ses membres.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit se composer du quart au moins de ses membres, si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera à nouveau convoquée au moins quinze jours après, sur le même ordre du jour.

Elle pourra alors, délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les délibérations de cette Assemblée Générale sont prises aux 2/3 des voix des membres présents et/ou représentés.

Article 18 - Le rôle et devoirs

Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle nomme le ou les représentants auprès des Assemblées Générales du Comité Départemental, de la Ligue ou de la Fédération.

Elle approuve le règlement intérieur établi par le Comité Directeur.

Ce règlement est destiné à préciser les divers points non fixés par les statuts, Elle nomme les membres du Comité Directeur et les membres du bureau du club.

Elle peut demander une modification des statuts dans toutes leurs dispositions, sur la proposition du Comité Directeur ou du dixième des membres dont elle se compose.

Ces modifications seront soumises pour rédaction aux membres du Comité Directeur qui diffusera les nouveaux statuts dans les 15 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

Elle peut décider de la dissolution ou de la prorogation de l'association, sa fusion avec une ou des associations ayant le même objet.

Article 19 - Validation

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées sur des procès-verbaux, et signées par le Président de l'assemblée, le Secrétaire et le Trésorier.

Article 20 - Dissolution

En cas de dissolution pour quel que motif que ce soit, la liquidation est effectuée par le Comité Directeur. Si après réalisation de l'actif de l'association, le règlement du passif et des frais de liquidation, il reste un reliquat en caisse, celui-ci sera attribué par l'Assemblée Générale, soit aux organes déconcentrés de la F.F.R.S., soit à une ou plusieurs associations sportives, soit à des œuvres sociales se rattachant à ces associations. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Article 21

Le Secrétaire doit effectuer, à la Sous-Préfecture, ainsi qu'à la Fédération Française de Roller et Skateboard dans un délai de trois mois, les déclarations concernant :

- les modifications apportées aux statuts.
- le changement de titre de l'association.
- le transfert du siège social.
- les changements survenus au sein de son bureau.

Article 22

Les statuts et règlement intérieur ainsi que les modifications qui peuvent y être apportés, doivent être communiqués à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dans le mois qui suit leurs modifications.

Titre V - Administration

Article 23 - Election du Comité Directeur

L'association est administrée par un Comité Directeur composé au maximum de 32 membres, élus pour une durée de 4 années consécutives (élection année post olympique d'été) dans différents collèges par l'Assemblée Générale à la majorité relative des membres actifs présents ou représentés.

Est éligible au Comité Directeur, tous membres majeurs.

La répartition des collèges est la suivante :

- Collège compétiteurs :
  2 places par discipline
- Collège général :
  3 places par discipline.

Le reste des places 17/32 sont réparties en fonction du nombre d'adhérents dans chaque discipline. (arrondi au nombre entier). Les membres sortants sont rééligibles.

Article 24 - Le rôle et devoirs

Veille au bon fonctionnement de l'exercice budgétaire en cours.
Délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.
Etablie le règlement intérieur.
Rédige et diffuse les statuts sur la proposition de l'Assemblé Générale.
Fixe le taux des cotisations pour la saison suivante.
Définie les axes de développement du club conformément aux exigences de la Fédération et en tenant compte des moyens mis à sa disposition (financier et structurel).
Fixe la date de l'Assemblée Générale lors de la première réunion initiant la nouvelle saison sportive.
Cette date doit être fixée dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice précédent.

Article 25 - Les réunions

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an et sur convocation de son Président ou à la demande de la moitié des membres qui le composent. La validité des délibérations est prise à la majorité des membres présents.

Les délibérations du Comité Directeur sont consignées sur des procès-verbaux et signées par le Président et par le Secrétaire de séance.

Article 26 - Vacance de poste

En cas de vacance, le Comité Directeur pourvoit provisoirement au remplacement du ou des membres, suivant la répartition et en fonction des adhérents, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale où une élection partielle est réalisée.
Tout membre qui aura manqué à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Article 27 - Le bureau

Le Comité Directeur élit en son sein un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et des Vice-présidents représentants les disciplines après une ancienneté d'au moins un an au Comité Directeur.

Article 28 - Rôle des membres du bureau

Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Comité Directeur et du bureau.

Il préside les réunions du Comité Directeur, du bureau et les Assemblées Générales.

Il signe les ordonnances de paiement, les actes de vente et d'achat de tous titres, valeurs ou les opérations de caisse.

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile, par son Président ou à défaut, par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

- Le Secrétaire rédige les procès-verbaux et la correspondance, tient le registre des membres de l'association et conserve les archives.
- Le Trésorier est dépositaire des fonds de l'association, tient le livre des comptes, encaisse les cotisations, rédige les bilans et comptes rendus financiers.
- Chaque Vice-président est l'interlocuteur privilégié de sa discipline. Il est chargé d'exécuter les décisions du Comité Directeur. Il organise et préside le bureau pour sa discipline. Il rend compte au Président et au Comité Directeur des projets des réalisations et des résultats de sa discipline.

<><><><><><><><><><><><><><><><><><><><><><><><>

Les présents statuts ont été présentés en Assemblée Générale tenue :

Le 24 novembre 2023 à Livry-Gargan sous la présidence de Philippe DALET.

Pour le Comité Directeur de l'association :

Nom	: **DALET Philippe**	Nom	: **ZANICHELLI Florent**
Fonction	: Président	Fonction	: Vice-Président
Signature	:		
Nom	: **PREVOST Guillaume**	Nom	: **FRAUDIN Sophie**
Fonction	: Secrétaire	Fonction	: Trésorière Générale
Signature	:	Signature	: